Nom, prénom
Rue, n°……..
Code postal, Localité

Localité, date 2019

Hôtel de Ville
Département du Développement Territorial
Place Verte, 32
7060 SOIGNIES

Objet : Enquête publique – Urbanisation d'un terrain de +/- 3 ha en vue d'y construire une trentaine de maisons unifamiliales. Permis d'urbanisation, rue Grégoire Wincqz à Soignies

Madame la Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Echevins,

Etant concerné par les incidences probables qui découleront de la mise en œuvre de l'urbanisation citée en objet, et après examen des documents soumis à la consultation publique, je vous prie de prendre bonne note de mes remarques formulées ci-après.

Choisissez parmi les thèmes proposés ci-dessous celui ou ceux qui répondent le mieux à vos préoccupations. N'hésitez pas à les adapter ou à les modifier selon vos propres critères.

1) Incidences sur l'environnement

Vu que le projet s'inscrit sur une parcelle de 3 ha comprenant une importante zone verte ainsi qu'une motte boisée, je demande qu'une étude d'incidences sur l'environnement soit réalisée afin que le milieu naturel existant soit préservé.

2) Liaison avec les quartiers actuels

Je réitère ma demande formulée après la RIP du 24 mai 2016, par laquelle j'ai insisté pour que la liaison du nouveau lotissement projeté avec le cul-de-sac de la rue des Naastois soit uniquement piétonne. Cette demande avait également été formulée par d'autres riverains de la rue des Naastois ainsi que la rue Sainte-Barbe, soucieux de leur sécurité.

3) Réseaux techniques existants

Le prolongement du réseau de distribution d'eau existant, rue des Naastois, vers les nouvelles voiries affaiblira davantage la pression déjà trop faible actuellement.

4) Egouttage

Vu la faible capacité d'évacuation du réseau d'égouttage existant, il n'est pas indiqué d'y raccorder les eaux usées des constructions nouvelles.

5) Reprise des activités de la carrière Gauthier-Wincqz

Le projet de demande d'urbanisation ne prend pas en compte que la carrière située au sud de la zone à urbaniser aura repris ses activités bien avant que le nouveau quartier soit mis en œuvre.

6) Tout autre sujet particulier qui soit de nature à affecter votre cadre de vie, à rédiger selon sa spécificité et le ressenti de chacun (donnez la préférence à des phrases courtes et concises en précisant bien l'objet qui vous préoccupe).

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre et Madame, Messieurs les Echevins, l'expression de ma considération respectueuse.

Signature…….

N'oubliez pas !!!

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal, au plus tard le **16/09/2019**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, département du Développement Territorial, Place Verte, 32 – 7060 SOIGNIES

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@soignies.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : réclamation dossier 2019/387821

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie doivent être datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.